

Règlement du Concours Circle K Belgium

1. La société anonyme Circle K Belgium, établie et ayant son siège social à 1000 Bruxelles, Boulevard Anspach 1, inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0803.261.750, organise du 8 septembre 2025 jusqu'au 9 novembre 2025 inclus un concours intitulé « Chaque jour 1.000 grilles Lotto de 1,5€ à gagner », ci-après le « Concours ».

2. Ce Concours est ouvert à toutes personnes âgées de minimum 18 ans au moment de la participation et en possession d'une carte Club belge dûment enregistrée.

3. Les prix sont les suivants :

Chaque jour : 1.000 grilles Lotto (valeur de 1,5€), sur l'ensemble des points de vente TotalEnergies et Circle K participants, pendant toute la durée du concours.

Les gagnants d'une grille Lotto recevront leur gain sous forme de code barre via l'adresse email associée à leur compte Reward Club. Le gagnant devra se rendre avec ce code barre (imprimé ou via smartphone) et avec sa carte de fidélité Reward Club dans un point de vente TotalEnergies ou Circle K en Belgique. Le code-barres sera scanné sur place avec la carte de fidélité Reward Club et échangé contre une grille Lotto d'une valeur de 1,5€.

4. Pour participer au Concours, le participant devra se rendre entre le 8 septembre 2025 et le 9 novembre 2025 dans une station-service participante en Belgique et devra faire le plein ou acheter un article dans le shop (hors tabac et alcool), et valider son achat sur sa carte Reward Club. Il recevra alors un e-mail automatique à l'adresse e-mail liée à sa carte Reward Club comprenant un lien de participation unique. En cliquant sur le lien, le participant sera renvoyé sur la page web du Concours, où il devra répondre à une question. Lorsque la réponse à la question est correcte, le participant a une chance de remporter un prix. Il pourra participer à une animation numérique et découvrir immédiatement s'il a gagné. Répondre correctement à la question ne signifie donc pas que le participant gagne automatiquement une grille Lotto.

5. Chaque participant peut participer autant de fois qu'il le souhaite (avec un maximum de 5 fois par jour), pour autant que cela soit chaque fois à partir d'un nouvel e-mail de participation, après avoir fait le plein ou acheté un article dans le shop, et avoir validé son achat sur sa carte Reward Club.

6. La société Circle K Belgium se réserve le droit d'exclure toutes les participations qui lui sembleraient frauduleuses ou illégitimes. Chaque participant qui tenterait de participer de manière frauduleuse d'une autre manière qu'à partir du lien dans l'e-mail de participation, qui tenterait de recréer des liens, qui utiliserait des robots, ou qui participerait plusieurs fois au Concours à partir d'un même lien, sera exclu d'office. Chaque participant qui participerait plusieurs fois par jour peut être exclu du Concours si Circle K Belgium ne peut les lier à des validations de pleins sur la carte Reward Club.

7. Sur toute la durée du concours, un maximum de 63.000 gagnants seront désignés parmi ceux qui ont participé via un lien valide et ont répondu correctement à la question qui leur a été posée. Les gagnants recevront alors chacun un code qu'ils pourront échanger gratuitement contre une grille Lotto d'une valeur de 1,5€.

8. Les gagnants seront informés personnellement par e-mail. Ils devront faire scanner le code-barre reçu dans un point de vente Lotto au plus tard le 31 décembre 2025. Après le 31 décembre 2025, le code expirera et il ne sera plus possible de l'échanger contre une grille Lotto.

9. Par leur seule participation, les gagnants autorisent l'utilisation de leurs noms et images pour la publicité et ceci sans aucune compensation. Cette autorisation est donnée sans préjudice de l'article 18 du présent règlement.

10. Aucune communication écrite ou orale concernant ce Concours ne pourra être établie entre les participants et les organisateurs. Le présent règlement est disponible sur la page du Concours. Les résultats et décisions de la société Circle K Belgium ne pourront jamais être contestés.

11. Les gains ne pourront être échangés contre des espèces ou d'autres prix.

12. La société Circle K Belgium se réserve le droit de mettre un terme au Concours ou d'en modifier les règles, conditions, dispositions ou informations à sa discrétion et sans notification préalable, sans pouvoir être tenue de quelque manière que ce soit à verser des dédommagements aux participants. Toute modification ou adaptation des conditions du Concours et tout arrêt ou modification du Concours seront communiqués par Circle K Belgium sur la page du Concours.

13. La société Circle K Belgium et ses sous-traitants ne fournissent aucune garantie quant au prix. Circle K Belgium et ses sous-traitants ne peuvent être tenus pour responsables en cas d'accidents ou de dommages liés directement ou indirectement au prix reçu par le gagnant.

14. La participation au Concours implique acceptation sans réserve du présent règlement.

15. Si le déroulement de ce Concours est mis à mal par un incident technique, tout sera mis en œuvre pour neutraliser la cause du dérangement. Circle K Belgium ne peut en aucun cas être tenue pour responsable des inconvénients résultant de ces incidents techniques. L'organisateur ne peut être tenu responsable si l'adresse e-mail liée à la carte Club n'est pas correcte ou si l'e-mail de participation n'arrive pas au destinataire. L'organisateur ne peut pas être tenu responsable pour une éventuelle incompatibilité entre les technologies employées pour le Concours et la configuration matérielle et/ou logicielle utilisée par le participant. Circle K Belgium consacre le plus grand soin à l'organisation de ses campagnes et à la gestion de son site web. Il peut toutefois arriver que les informations présentées ou fournies ne soient pas complètes ou exactes. Les éventuelles erreurs, fautes d'orthographe ou autres documents (promotionnels) publiés par Circle K Belgium ne peuvent être opposés à Circle K Belgium, ni donner lieu à une quelconque obligation pour Circle K Belgium.

16. Circle K Belgium ne pourra être tenue pour responsable si par suite d'un cas de force majeure ou toute autre cause fortuite, le jeu devrait être purement et simplement annulé, reporté ou arrêté. Dans ce cas, une annonce sera faite sur la page du Concours sans pour autant que les participants puissent prétendre à un quelconque dédommagement.

17. En cas de litige éventuel dans le cadre du concours, les cours et tribunaux francophones de Bruxelles sont compétents.

18.1. Les données personnelles des participants sont conservées pour pouvoir gérer le concours, annoncer le gagnant de ce concours et réaliser des campagnes d'information et de promotion et ne sont pas transmises à des tiers sauf stipulation expresse contraire dans les règlements particuliers du Concours. Le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (abrégé RGDP) est strictement respecté.

18.2. Le responsable du traitement des données à caractère personnel des participants est Circle K Belgium.

18.3. Une déclaration pour le traitement des données personnelles a été introduite auprès de l'Autorité de protection des données.

18.4. Ces données personnelles englobent le nom, l'adresse, le code postal, la localité et l'adresse email du participant. Elles sont rassemblées uniquement pour garantir le bon déroulement du concours et en particulier pour pouvoir entrer en contact avec les participants en ce qui concerne leur participation, pour leur remettre efficacement les prix. Les données précitées seront conservées pendant toute la durée du Concours et le temps nécessaire pour la remise des prix, et au maximum pour une durée de deux (2) ans à compter du début du Concours.

18.5. Dans le cadre de la communication autour du Concours, les gagnants donnent leur autorisation à Circle K Belgium de publier leur nom et éventuellement une photo (par exemple une photo de la présentation du prix). Cette autorisation est accordée pour une durée de deux (2) ans à compter du début du Concours, pour le monde entier, sans limite de durée et sans prestation financière ou autre contrepartie.

18.6. Le participant ayant donné l'autorisation via le tick box prévu à cet effet sur la page d'enregistrement, recevra la lettre d'information de Circle K Belgium et d'autres communications commerciales à l'adresse indiquée. Chaque participant dispose à tout moment du droit de s'opposer à une telle utilisation de ses données à caractère personnel et/ou de retirer cette autorisation en adressant un email à l'adresse mentionnée dans la lettre d'information.

18.7. Chaque participant a le droit de consulter et corriger les informations conservées à son sujet. Chaque participant a également le droit d'être supprimé des fichiers sur simple demande et sans frais. Pour ce faire, ces droits peuvent s'exercer en adressant une lettre à Circle K Belgium, Boulevard Anspach, 1, bte2, 1000 Bruxelles, à l'attention du Compliance Officer, ou à l'attention du délégué à la protection des données via l'adresse email suivante : privacy@circlekeurope.com, avec pour objet « Belgique – Concours Lotto ». Si, avant la fin du Concours, un participant demande de supprimer totalement ou partiellement ses données et que Circle K Belgium ne peut dès lors plus prendre contact avec lui, la participation sera déclarée nulle et le participant ne pourra plus prétendre à un prix.

18.8. Les participants ont également le droit de déposer une plainte auprès de l'autorité de protection des données, Rue de la Presse 35, 1000 Bruxelles, Belgique.

19. Facebook ne soutient ni ne promeut ce concours et ne peut donc être tenu responsable en cas de problème.